



Extrait du registre des délibérations **Comité syndical : SIMA COISE**

Séance du : 14 septembre 2010
Compte rendu affiché le : 25 septembre 2010
Date de la convocation : 23 Août 2010

Nombre de délégués : 31	Nombre de délégués concernés : 31
En exercice : 31	En exercice : 31
Présents : 21	Présents : 21
Votants : 21	Votants : 21

Présents: CCPSG : Mrs Charbonnier JY, Tardy F, Chambonnet M,
CCFL : Mrs Rousset L, Gonon P, Séon M, Bruyère C, Vincent G, Mme Grange M,
SIAHL: Mrs Bruyas J M, Bouchut R, Bruyas JM, Moralès P, Villard P, Mme Larue M F,
SEM : néant
Autres communes: Mrs Reynard R, Bouchut O, Pallandre A, Villemagne G, Piot M, Mme Grange M
Secrétaire de séance : Mme Larue M F
Excusés : Mrs Besset, Boudier JP, Gros R, Louat R, Vivien G, Lhopital J L,

N°264 Objet : Demande de subventions pour travaux de réhabilitation d'installation d'ANC

Monsieur le Président explique que suite à la prise de la compétence réhabilitation au sein du SIMA Coise, ce dernier va pouvoir réaliser en maîtrise d'ouvrage déléguée les études préalables et la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées point noirs. Ces réhabilitations pourront bénéficier d'aides financières des Agences de l'Eau L B et RM&C, de la Région RA et du département du Rhône.

Monsieur le Président explique qu'une première tranche de réhabilitation pourrait être lancée sur le bassin versant Brévenne Turdine sur le territoire du SIMA, cela concerne les communes de Meys, Grézieu le Marché, Aveize, Maringes et Viricelles.

Les réhabilitations situées sur le bassin versant de Brévenne Turdine peuvent bénéficier d'aides financières de différents partenaires et entre autres de la Région Rhône Alpes.

Monsieur le Président propose de solliciter la Région Rhône Alpes sur une première tranche de 28 dossiers de travaux de réhabilitation d'un montant prévisionnel de 238 000 € TTC sur laquelle la Région Rhône Alpes apporte une aide de 20%.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical à l'unanimité autorisent le Président à solliciter les aides financières de la Région Rhône Alpes pour les travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées non-conformes présentant des risques environnementaux, réalisées sous maîtrise d'ouvrage du SIMA Coise

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier
Le 20 septembre 2010
Le Président
J Y Charbonnier